



IDPSP - Institut du droit public et de la science politique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IDPSP - Institut du droit public et de la science politique. 2016, Université de Rennes 1. hceres-02034348

HAL Id: hceres-02034348

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034348>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :
Institut du Droit Public et de la Science Politique
IDPSP

sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Rennes 1

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Michel DEGOFFE, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut du Droit Public et de la Science Politique

Acronyme de l'unité : IDPSP

Label demandé : EA

N° actuel : EA 6040

Nom du directeur (2015-2016) : M. Jean-Éric GICQUEL

Nom du porteur de projet (2017-2021) : M. Jean-Éric GICQUEL

Membres du comité d'experts

Président : M. Michel DEGOFFE, Université Paris-Descartes

Experts :

- M. Xavier MAGNON, Université de Toulouse-Capitole (représentant du CNU)
- M. Jean-Paul MARKUS, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- M. Yves POIRMEUR, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Stéphane MANSON

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Claude LABIT, Université de Rennes 1

Représentant de l'École Doctorale :

M. Franck MORAUX, ED n° 505, École Doctorale « Sciences de l'Homme, des Organisations et de la Société », SHOS

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'IDPSP est le résultat d'une fusion opérée en 2010 entre le Laboratoire d'étude de droit public et le CERAD (Centre d'Études et de Recherches Autour de la Démocratie). C'est donc un regroupement de publicistes et de politistes. Il est localisé à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes 1 (9 rue Jean Macé à Rennes).

Équipe de direction

Le directeur de l'IDPSP est M. Jean-Éric GICQUEL. Il est assisté par les responsables de chacun des quatre thèmes : M^{me} Anne-Marie LE POURHIET et M. Guillaume LE FLOCH (thème droits et libertés fondamentaux), M^{me} Marie-Laure MOQUET-ANGER, (thème santé et responsabilité), M^{me} Véronique INSERGUET-BRISSET (thème urbanisme, aménagement et environnement) et MM. Bernard BRUNETEAU et Jacky HUMMEL (thème mutation de l'État et théories de la démocratie).

Nomenclature HCERES

Domaine Principal: SHS2_1 Droit

Domaine Secondaire : SHS2_2 Science politique

Domaine d'activité

Domaine scientifique principal: 7 - Sciences de la société

Droit public, Science politique

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	21	22
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
N7 : Doctorants	41	
TOTAL N1 à N7	65	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	15	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	19
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	2

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

L'IDPSP regroupe des enseignants-chercheurs en droit public ainsi que des enseignants-chercheurs en science politique (ces derniers étant peu nombreux : au nombre de 3). L'IDPSP regroupe 21 enseignants-chercheurs (l'IDPSP comptait 25 membres à la fin du précédent contrat). Cette légère diminution s'explique par la politique de l'université de non-remplacement systématique des enseignants-chercheurs qui quittent l'université.

Les chercheurs sont regroupés en quatre thèmes, dont deux sont très spécialisés : le thème urbanisme, aménagement et environnement, et le thème santé et responsabilité. Les deux autres thèmes, à portée plus généraliste, sont relatifs aux droits fondamentaux ainsi qu'aux mutations de l'État. Cette architecture est toutefois conçue avec une grande souplesse, puisque chaque enseignant-chercheur peut appartenir à plusieurs thèmes simultanément. Ces thèmes ont un caractère permanent et structurant.

Avis global sur l'unité

Le travail conduit par l'unité est d'un grand sérieux. Les recherches menées sont cohérentes avec les compétences de ses membres. L'IDPSP est le fruit de regroupements antérieurs. Ceci explique probablement l'impression de la présence de quatre équipes aux spécialités assez distinctes; mais ceci n'est pas un reproche. Le centre est accueillant pour les nouveaux arrivants. En effet, les collègues de droit public et science politique nommés à l'Université de Rennes 1 rejoignent naturellement le centre. L'IDPSP peut aussi compter sur la stabilité de collègues, présents depuis longtemps à Rennes. Plusieurs membres du centre ont une réputation qui dépasse largement le cadre de la Bretagne.

La politique de l'Université de Rennes 1 vise, dans un objectif de rationalisation, à regrouper les centres de recherche. On ne peut pas, ensuite, reprocher aux membres de ces centres de chercher à trouver des thématiques communes artificielles. Il apparaît toutefois au comité d'experts que les politistes sont bien intégrés à l'équipe et travaillent de façon harmonieuse avec les publicistes et, en particulier, les constitutionnalistes.

Par ailleurs, l'IDPSP souhaite faciliter la tâche des doctorants (local dédié, aide financière pour assister à des colloques).

L'IDPSP a également noué des liens avec plusieurs universités étrangères. Son partenariat avec l'Université libanaise à Beyrouth semble fructueux.

Plusieurs membres de l'IDPSP nouent des liens avec des associations : présidence de l'association française de droit de la santé, vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel, chargé de recherche au Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH).

Points forts et possibilités liées au contexte

L'IDPSP a les moyens de mener une recherche de qualité, d'attirer des doctorants et de leur donner les meilleures chances de succès. Plusieurs membres du centre ont une réputation en droit administratif et en droit constitutionnel qui peut leur permettre de séduire les étudiants rennais qui souhaitent faire une thèse et d'en attirer d'autres.

Le thème santé est connu de longue date. Créé par des spécialistes reconnus de droit de la santé, le centre a noué, grâce à ce thème, des liens très forts avec l'école des hautes études en santé publique à Rennes.

Points faibles et risques liés au contexte

L'IDPSP subit les conséquences de la politique de gel des emplois publics menée par l'Université de Rennes 1 : les départs de plusieurs professeurs n'ont pas été compensés par de nouvelles arrivées. Entre 2010 et aujourd'hui, l'IDPSP est passé de 25 à 21 membres. Cette baisse d'effectifs s'explique par le non-remplacement d'enseignants-chercheurs partis à la retraite ou à la mutation.

Il convient en outre de relever un nombre modeste de doctorants : en moyenne deux par enseignants-chercheurs habilité à diriger des recherches.

L'IDPSP ne dispose que d'un agent administratif : ce qui est manifestement insuffisant, d'autant que cet agent doit également assurer le secrétariat de trois masters : le Master 2 professionnel juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, Master 2 droit public interne et le Master 2 science politique.

Recommandations

Dans une période budgétaire contrainte, l'État comme l'université souhaitent que les centres trouvent, par leurs propres moyens, des financements. Une telle voie n'est possible que si le centre est épaulé par un personnel administratif (dans l'idéal, un ingénieur d'étude) capable de l'aider à monter des projets. L'IDPSP n'est pas dans cette situation. Il ne compte qu'un agent à sa disposition. Il s'agit d'un agent contractuel, plein de bonne volonté mais qui doit s'occuper à la fois de la gestion du centre et de trois masters (à l'intérieur desquels se trouvent des diplômés d'université à la gestion souvent compliquée).

Le comité d'experts a appelé l'attention du vice-président du conseil scientifique sur cette situation. Celui-ci en est conscient, mais a insisté sur les contraintes budgétaires. Toutefois, il a indiqué qu'une cellule existait au siège de l'université pour aider les équipes à monter des projets. Il est souhaitable que cette cellule puisse efficacement épauler une équipe de droit public et de science politique.